



D.609

# LE COOPÉRATEUR SUISSE

Organe officiel de l'Union suisse des coopératives de consommation (U.S.C.) Bâle

Rédaction: A. Dami

Édité et imprimé par l'Union suisse des coopératives de consommation (U.S.C.) Bâle

Parait chaque semaine - Bâle, le 5 novembre 1955 - XXXVII<sup>e</sup> année - N° 45

## Vues nouvelles sur le marxisme

par Georges Lassalle

La confrontation et le dialogue entre marxisme et économie politique non marxiste ne sont certes pas faciles; mais ils sont nécessaires et indispensables à l'heure actuelle. Ils évoluent avec les changements rapides de la situation historique et avec les progrès de la pensée. Le nouveau Livre de Jean Marchal leur fait faire un sérieux pas en avant.

C'est un livre auquel il ne faut pas demander plus qu'il ne peut en apporter. Il n'est pas une initiation au marxisme (il le suppose connu et surtout siqué) ni un jugement d'ensemble ou une prise de position générale. « Notre but n'est pas de servir d'au moins une possible le système marxiste, mais de rechercher s'il peut nous livrer des instruments valables pour analyser le monde moderne. » T'aurait déclaré nettement dans l'avant-propos qu'il n'est pas marxiste, mais veut seulement entretenir au marxisme des intérêts, qui « doivent être démarqués, retournés, intégrés à une construction différente».

Il fait dans le système marxiste une distinction, sur laquelle nous reviendrons, entre une métaphysique, qu'il rejette, et une sociologie, dont il accepte certains éléments, (où les deux parties de l'ouvrage, où il traite successivement du marxisme comme conception générale de l'homme et du monde, et comme instrument d'analyse de la répartition du revenu national).

Commençons par la seconde, qui est la meilleure. Elle montre que l'approche marxiste des problèmes est à la fois marxocanique, considérant les phénomènes globaux, et ne prenant pas compte de tous les cas particuliers; à longue période, dans un système qui se transforme, et donc non valable dans l'instantané; et sociologique s'attachant aux relations humaines réelles et particulièrement aux relations des grands groupes, des grandes catégories, ou des classes, et non aux choses à propos desquelles se trouvent les relations économiques. Ainsi tombe une grande partie des critiques traditionnellement adressées à la théorie marxiste, notamment celles de Böhm-Bawerk, et même, chose curieuse, les efforts de certains marxistes pour défaire à tout prix cette théorie sur un terrain (marxocanique par exemple) qui n'est pas le sien.

<sup>1</sup> Jean Marchal: *Deux essais sur le marxisme*, Paris, Librairie des Médiévaux, 1955.

Cette méthode intellectuelle, ou plus exactement cette façon de poser les problèmes, non seulement Jean Marchal l'estime valable, mais dans les remarquables recherches qu'il effectue par ailleurs sur la répartition, il en utilise une très voisine, qui se révèle très féconde. Il contribue ainsi à liquidier des malentendus et à créer un langage commun, une optique commune, entre les marxistes et les autres économistes. Et on ne saurait trop inviter ces derniers à méditer sur la méprise de Böhm-Bawerk. Certes, elle s'explique dans une large mesure par le fait que Marx n'est pas assez explicite; le passage à la macro-économie n'est pas chez lui très conscient et délibéré. Cependant, qu'un penseur aussi profond, aussi rigoureux et aussi sincère que Böhm-Bawerk ait compris Marx de travers révèle à quel point les économistes sont prisonniers non seulement d'une tradition intellectuelle micro-économique, mais surtout d'une optique individualiste qui est typiquement bourgeoise, car les membres de la classe ouvrière tendent d'instinct à poser les problèmes économiques en termes de quantités globales et au niveau macro-économique.

Mais que des économistes « bourgeois » puissent s'inspirer de telle méthode de Marx ne peut être aux yeux des marxistes qu'un sous-produit du marxisme. Et cela n'altéra pas beaucoup l'homme de 1955, placé en face du formidable défi qu'est le marxisme.

Or, en construisant son ouvrage sur la distinction entre la métaphysique de Marx et sa sociologie, Jean Marchal ne s'est pas placé dans une bonne position pour répondre à ce défi et à ces problèmes. En effet, métaphysique et sociologie sont des notions singulièrement imprécises et élastiques; si on leur donne un sens large, on ne voit plus comment les distinguer dans l'œuvre de Marx; et si on leur donne un sens strict (conception de l'homme et du monde d'une part, étude scientifique des sociétés d'autre part), il s'en faut de beaucoup qu'elles recourent à elles deux la totalité de la pensée marxiste; elles en laissent même échapper, semble-t-il, l'essentiel.

Jean Marchal nous dit en somme: je garde certains morceaux de la sociologie marxiste, mais je rejette sa métaphysique parce qu'elle est matérialiste. Cela ne suffit pas, car d'une part les pièces détachées qu'il en retiennent sont, une fois séparées de l'ensemble si vivant du

marxisme, des morceaux morts. Et surtout, le matérialisme de Marx n'est pas une raison suffisante, pour un spiritueliste ou un chrétien, de rejeter (en quelque sorte a priori) l'ensemble de la construction marxiste, ni son orientation générale, ni ses affirmations essentielles. Le matérialisme historique, méthode de recherche ou hypothèse de travail, n'est pas nécessairement lié à une conception matérialiste de l'homme et de la vie. Il ne prétend même pas être une vérité absolue et exhaustive, bien que beaucoup de disciples l'aient interprété ainsi, commettant une erreur souvent dénoncée par les fondatrices même du marxisme : « Notre doctrine n'est pas un dogme, mais un guide pour l'action. »<sup>9</sup>

Mais ce qui est l'essentiel, c'est par exemple, en simplifiant beaucoup, de savoir si l'homme a vraiment exploité l'homme par l'homme ; si cette exploitation est vraiment liée à la propriété capitaliste des instruments de production ; s'il y a vraiment une évolution nécessaire des structures sous la pression des progrès techniques, et vers une économie collective ; si les travailleurs ont raison de placer leur espérance dans cette transformation révolutionnaire et de s'y préparer.

Il eût été beaucoup plus éclairant, pour donner une réponse non matérialiste au marxisme, de distinguer au sein de celui-ci la *théorie*, c'est-à-dire la construction scientifique (ou se voulant telle), visant à expliquer objectivement ce qui est, à annoncer ce qui sera ; et la *doctrine*, comportant les jugements de valeur et les directives d'action — et cela, sans méconnaître leur liaison étroite chez Marx, où la théorie n'est qu'un outil au service de la volonté révolutionnaire, et non une recherche scientifique menée pour elle-même.

Cela aurait permis de replacer la pensée de Marx dans son climat véritable, la communiquer avec la révolte prolétarienne, et cela, aurait fait ressortir les vrais problèmes

(que pose le marxisme à un spiritueliste ou à un chrétien) en tant que tel, ne portera-t-il pas sur la condition prolétarienne et sur le capitalisme des jugements de valeur très voisins de ceux de Marx ? Se joindra-t-il à l'action marxiste, ou trouvera-t-il de meilleures formes d'action ?

Mais en commençant sa présentation du marxisme (présentation trop brève pour prétendre être complète, et obligée, venant après tant d'autres, d'insister pour éviter la banalité sur des aspects récemment mis en lumière), par l'exposé des thèses philosophiques de Marx, comme si elles étaient le point de départ essentiel de sa doctrine (elles ne le sont que chronologiquement, dans l'évolution historique de la pensée de Marx), et en les entrecoupant dès le début au nom d'une autre conception de la vie, Jean Marchal n'était pas condamné à aborder suffisamment de front les questions essentielles. Il est vrai que ce n'était pas son lessin. Mais le lecteur ne saura pas avec certitude si l'est en présence d'un économiste conscient de la crise du capitalisme, et se joignant au refus de ce régime par les travailleurs, quitte à chercher de meilleures réponses que celles de Marx, ou d'un économiste « bourgeois », trouvant simplement dans Marx comme il aurait pu trouver dans d'autres lectures, quelques éléments de pensée et quelques pistes de recherche valables.

Dans un passage excellent mais trop bref (p. 78-79), l'auteur souligne avec A. Huxley l'harmonie nécessaire de la fin pourtutrie et des moyens employés, et l'insuffisance de la réforme des institutions si elle ne se complète pas par une réforme morale intérieure. Certes, et ce sont

bien là les critiques les plus légitimes, à notre avis aussi, à adresser au marxisme. Mais elles n'empêtent pas le rejet de l'architecture générale de la doctrine marxiste, surtout pas au profit d'une autre doctrine économique quelle qu'elle soit. Car qui donc, en dehors de Gandhi et de ses rares disciples de diverses familles spirituelles, veille réellement à n'employer que des moyens moralement conformes à la fin poursuivie ? Et quel est le progrès structurel qui n'implique pas pour réussir un progrès moral ? De telles observations, d'une vérité profonde, conduisent à une dépassation des problèmes structuels, mais non à un choix entre les structures ou entre les doctrines. Elles gagneraient également à être présentées d'une part d'une façon plus constructive, c'est-à-dire comme un conseil d'un allié à un allié, d'accord sur le but, essentiel, mais proposant des moyens meilleurs et plus complets, et d'autre part d'une façon plus concrète, en montrant comment pratiquement les mettre en œuvre dans l'action. Car de telles vérités spirituelles ont été, jusqu'ici, trop répétées et pas assez vécues. On ne peut en tirer argument contre le marxisme que si on en accepte toutes les conséquences.

Les réflexions qui précèdent ne sont pas à proprement parler des critiques. Seul a le droit de critiquer celui qui fait mieux. Et pour en tenir compte, il faudrait refaire un ouvrage, beaucoup plus gros. Le marxisme est un tel monde que nul n'a pu encore écrire sur lui un ouvrage complet. Partiel, limité, résolvant certaines questions mais en soulevant d'autres, aïlant à les bien poser, le livre de Jean Marchal sera date. Il y a des erreurs qui désormais ne sont plus permises. Et l'homme d'aujourd'hui a désormais encore moins le droit d'ignorer ou d'esquivrer les grands problèmes qui imputogialement le marxisme nous pose.

Fondièrement honnête, solidement pensée, clair et vivant, c'est un livre qu'il lait le point de l'état actuel de plusieurs problèmes ; s'il ne les clôt pas, s'il ne tranche pas tout, il est d'autant plus stimulant pour des recherches ultérieures. Il rendra un réel service à tous les esprits indépendants et sincères.

Jean Marchal, avec son roman d'économiste de premier plan, avec son rayonnement de professeur à large influence, se doit et nous doit de continuer sa recherche dans cette direction. Qu'il écarte certaines prudences, car une pensée chrétienne doit avant tout fonder en toute liberté sur les aspects les plus directement humains, les plus dramatiques des problèmes de son temps. Qu'il passe de l'analyse à la synthèse ; qu'il s'efforce à une construction nouvelle.

Comme coopérateurs, nous aurions tort de nous tenir à l'écart ou de nous désintéresser des grands débats suscités par le marxisme. Gavions-nous de la tentation de limiter notre pensée au petit secteur que nous aménageons de notre mieux, ou même aux problèmes économiques qui nous affrontent directement. Nous affablierions le rayonnement de l'idée coopérative elle-même. Nous n'avons pas à faire ici un inventaire des points d'accord et des points d'opposition entre marxisme et coopératisme. Notons seulement que les coopérateurs sont particulièrement bien placés pour regarder en face le marxisme et les problèmes qu'il nous pose. Des thèmes généraux comme les tares du capitalisme, le changement de régime nécessaire, l'organisation des travailleurs, l'avènement d'une économie collective, ce n'est pas assez

dire qu'ils les acceptent; ce sont des fondements essentiels de la coopération.

Mais ils ont une solution précise et éprouvée à proposer. Et s'ils répongent à la dictature et à la centralisation étatiste, ils peuvent faire remarquer aux marxistes que le secteur coopératif préfigure déjà, par son respect de la liberté, cette phase supérieure du communisme que

l'Inde est un pays des miracles, et surtout des miracles coopératifs. Mais ce qui est plus important encore, c'est que l'Inde possède(ait) un grand homme, presque un saint, mahatma Gandhi, qui avec ses disciples avait fait de l'Inde un pays libre, sans recourir à la violence et(ou) en même temps, lui et ses disciples sont tous des coopérateurs.

C'est pour cette raison que l'énorme coopérateur français Charles Gide avait eu une rencontre avec Gandhi à Paris. Lors de cette entrevue ils ont parlé de la coopération et Gandhi avait dit à Gide que c'est surtout grâce à la coopération de crédit, type allemand, que les paysans hindous ont amélioré leur triste sort.

Plus tard Gandhi avait une autre entrevue aux Indes avec le coopérateur japonais bien connu Kagawa, qui est venu exprès du Japon pour rendre visite à Gandhi. Lors de cet entretien, Kagawa a soulevé la question des coopératives d'irrigation aux Indes.

En même temps pour lutter contre la famine constante aux Indes, Kagawa a proposé la culture d'un arbre qui porte le nom de "Kingtree". Cet arbre croît aux îles Hawaii, fleurit trois fois par an, croît dans n'importe quelle terre et porte des fruits au bout de six ans, donnant une nourriture très abondante.

Maintenant nous voulons attirer l'attention sur les coopératives originales qui existent aux Indes, notamment les coopératives pour l'amélioration de la vie,

trouvent aux Indes. Actuellement leur nombre est de 800, groupant au total approximativement 20000 membres. La plupart de ces coopératives ont pour objet principal de réduire les dépenses excessives à l'occasion des baptêmes, mariages et décès. C'est ainsi que les membres de 14 coopératives n'ont dépensé que 14000 roupies pour cérémonies et cérémonies qui, normalement, auraient coûté 40000 roupies.

Ces coopératives s'occupent également des travaux de réparations dans les villages, d'assainissement, de la vaccination, de la validation des éléments, interdisent de fumer l'opium et la fabrication illicite de spiritueux. Certaines coopératives distribuent du savon, des médicaments et désinfectent les puits.

Deux coopératives de parias interdisent de manger de la viande d'animaux morts et une coopérative impose à ses membres de laver leurs vêtements chaque semaine. On fait également beaucoup pour combattre la malaria et les coopératives de production ont collaboré à cette œuvre en fabriquant un insecticide bon marché et durable.

Le capital de ces coopératives pour l'amélioration de la vie rurale provient des droits d'entrée, de cotisations, de dons et d'amendes.

Arrêtons-nous à présent à la coopérative d'amélioration de la vie d'Aravache, dans la province de Bomay.

Les marxistes renvoient à un avenir lointain. D'autre part, échappant au reproche de matérialisme, employant des moyens qui sont déjà une préfiguration de la fin pour suivie, sensible à la nécessité de l'éducation des hommes en vue du monde nouveau, la coopération semble répondre dans une large mesure aux préoccupations d'hommes comme Jean Marchal.

## Les coopératives pour l'amélioration de la vie rurale aux Indes

Elle doit sa fondation non aux propagandistes enthousiastes, ni à la pression des autorités bienveillantes, mais elle présente plutôt une étape dans l'évolution de la vie des paysans de cette localité. Elle fut créée simultanément avec une coopérative d'instruction populaire. Elle fut suivie par une coopérative de crédit, fondée en 1925. Trois ans plus tard, les jeunes gens de ce village constituaient une société de développement physique, non seulement pour les exercices de gymnastique, mais aussi pour la lutte contre les habitudes nuisibles à la santé publique. Les initiateurs de la société de développement physique, ensemble avec les coopérateurs, ont élaboré, en 1931, le programme suivant :

10 La société tranchera toutes questions litigieuses relatives aux terrains, habitations et autres objets;

20 En cas de mariage, un certain montant doit être versé par les membres dans la caisse de la Société de développement physique;

30 Les membres sont obligés de restreindre les frais de mariages;

40 Les sacrifices d'humains sont interdits;

50 En cas de maladie, les membres sont invités à s'adresser aux médecins et non aux sorciers, etc.;

60 Enterrer la propreté dans les demeures des hommes et du bétail;

70 Obliger les parents-membres à envoyer leurs enfants à l'école.

Pour faciliter la réalisation de ce programme, cinq commissions furent créées: d'instruction, d'économie agricole, d'assainissement, d'arbitrage et d'épargne. Le plus grand succès fut celui de la Commission d'instruction qui réussit à améliorer l'instruction pour les garçons et les filles, et à augmenter le nombre des écoliers.

La Commission d'économie agricole a introduit des méthodes nouvelles d'agriculture et a construit un dépôt pour les fourrages à une certaine distance des habitations.

La Commission sanitaire obtint un succès non moins grande: les villages sont devenus plus propres. En outre, cette commission a pris des mesures pour assurer des réserves d'eau pure et a entrepris des moyens pour la lutte contre les maladies contagieuses.

La Commission d'arbitrage luttait contre le gaspillage privilégié et public, et constitua une Caisse d'épargne et de prêts pour les paysans.

La Coopérative pour l'amélioration de la vie rurale d'Aravache attira quelques femmes dans son activité et elle a pris des mesures pour planter des arbres utiles, améliorer l'irrigation, construire un égout, créer des industries domestiques, etc., etc.

Pour conclure, ajoutons que l'Inde et Pakistan occupent la première place dans le monde en ce qui concerne les coopératives rurales de crédit. Ces coopératives sont en pratique les coopératives à fonctions multiples. La population

larithé des coopératives aux Indes est telle que les hommes d'Etat et les députés n'ont pas peur de recommander ces organismes, comme c'est souvent le cas dans les grands pays d'Europe ou d'Amérique du Nord. V. Rotomatz

## 1955—1788

Sous le titre suggestif des journées prérévolutionnaires de juillet 1789 et le sonst-titre, non moins suggestif, de «le sac des barrières», M. Albert Monset a publié, dans le *Monde* du 15 juillet dernier, un exposé de quelques journées significatives de l'avant-révolution de 1789.

### *Une fiscalité abusive*

Dès 1775, les Parisiens avaient bénéficié avec soulagement de la réduction des droits d'octroi décrétés par le libéral Tingot. Mais la Ferme des octrois compense bientôt la baisse des tarifs par un renforcement du contrôle. À la naissance des voies les plus importantes, elle aménagea une soixantaine de bureaux en planches où les taxes étaient acquittées. Mais les fuites étaient nombreuses; ce qui ne faisait point l'affaire des fermiers généraux. Ils intervinrent auprès du débonnaire Louis XVI qui les autorise à endorer la ville de Paris d'un mur continu de 23 kilomètres et percé d'accès obligatoires, où les bureaux de perception étaient logés dans les bâtiments d'une belle ordonnance, qualifiés par Ledoux, leur constructeur, de «Propyleas de Paris».

### *Révolution des Parisiens*

Cette illustration originale, mais provocatrice, eut un effet déplorable sur les Parisiens et fit germer chez eux une psychose révolutionnaire. D'autant plus vive et plus impopulaire que ce mur gagne-pain aux traiteurs, cabaretiers, maraîchers, et fraudeurs établis à la périphérie du mur. Il y eut une telle tempête de protestations qu'un départ de Calonne du contrôle général des finances en 1787, ordre fut donné de suspendre les travaux de claustration des Parisiens. Mais le mur ne fut pas détruit, qui offusquait les Parisiens fraudeurs. Si bien que, le 11 juillet 1789, à la suite d'un mystérieux mot d'ordre, le peuple de Paris se lanza à l'assaut de la barrière de la rue Blanche. Le lendemain, la révolte gagne en ampleur. Les bureaux d'octroi sont dévastés, puis incendiés; les livres de comptabilité sont jetés dans les flammes et les effets des commis sont détruits ou volés. Le soir du 12 juillet, les «révolutionnaires» attaquent les octrois des barrières de St-Martin, du Temple et de St-Lazare; tandis que, sur la rive gauche, 18 bureaux sont incendiés par le feu... Le 13 juillet, celui de l'actuelle place d'Italie est envahi par une bande d'hommes et de femmes qui démolissent ce qu'ils ne peuvent emporter, boivent le vin des commis et se retiennent après avoir incendié les locaux. Fait significatif de l'impopularité des fermiers généraux: la garde bourgeoise se révèle plus menaçante pour les commis que pour les émeutiers...

Le 14 juillet, les barrières sont occupées militairement; ce qui n'empêche en rien le bureau de Passy d'être pillé à son tour. Ce que voyant, La Fayette et Bailly mettent d'urgence 600 chasseurs près du mur pour y dissiper les

attroupements. Les dévastations cessent. Mais non la cause qui les avait provoquées.

L'autorité se décide à faire un exemple. En janvier 1790, une information est ouverte contre les perturbateurs de l'ordre établi. Une douzaine de citoyens sont arrêtés, malgré les conseils éminis et séges du procureur général. La foule répond à cette provocation en s'attenant dans la cour du Palais de justice et réclame la mise en liberté des «patriotes» dont le seul crime est d'avoir voulu détruire «les monuments de l'esclavage qui déshonorent les avenues de Paris».

Le 1er juillet 1790, l'assemblée constituant déclare la procédure nulle et non avenue; fait élargir les détenus et interdit toute action judiciaire contre eux. La révolte des Parisiens contre les octrois avait momentanément porté ses fruits; puisque, avant la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, depuis trois jours, Paris était entonné d'une ceinture de flammes, provoquant le l'incendie des barrières d'octroi.

Je dis «momentanément»; car il a fallu plus d'un siècle pour que Paris supprime définitivement ses octrois.

### *L'organisation du mécontentement*

Mais les taxes fiscales abusives, *parce qu'appartenaient à leur perception*, ne sont pas mortes. Elles sont plus vivantes et plus malfaissantes que jamais; car elles sont en collecteurs d'impôts (non indemnissés pour ce travail). Ces impôts énormes lèvent la puissance d'achat des consommateurs, paralysent la production et organisent le mécontentement populaire. D'où le nombre extravagant d'électeurs «communistes» parmi le peuple français, le plus conservateur du monde, grâce à l'intelligence de la fise, qui frappe d'impôts en cascade tous les produits à tous les stades de la production et de la distribution.

Bien mieux, ou bien pis, le fisc insatiable transforme les producteurs, les entrepreneurs, les transformateurs, les bâtisseurs, les transporteurs, les assureurs, etc., etc., en collecteurs d'impôts (non indemnissés pour ce travail). Ces impôts énormes lèvent la puissance d'achat des consommateurs, paralysent la production et organisent le mécontentement populaire. D'où le nombre extravagant d'électeurs «communistes» parmi le peuple français, le plus conservateur du monde, grâce à l'intelligence de la fise, qui frappe d'impôts en cascade tous les produits à tous les stades de la production et de la distribution.

Voilà pourquoi et comment, selon la constatation de M. Mendès-France, le régime fiscal de 1955 ressemble comme deux gouttes d'eau à celui de 1789.

A. David-Banet

Impprimerie et éditions: Bâla, St-Jakobstrasse 175, case postale, Bâle 2  
Service des annonces: Agence de publicité R.-G. Mordabini, Genève, rue de la Monnaie 3  
Téléphone (GZ) 24 52 25  
Tari de la publicité:

Années 30 et 40 mm. (largeur 40 mm). Récéances 75 et 15 mm.  
Métrage 33 m. Petites annonces 15 ct. le mot, supplément de 1 fr. pour annonces sous chiffre.

## L'impasse de la formation de la propriété

Je suis porté à croire que le résultat de la confiscation de la propriété foncière que j'ai proposé, servir, là où de gros capitaux sont nécessaires, l'organisation du travail sous la forme *coopérative*, puisque la diffusion plus égale de la richesse unirait le capitaliste et le travailleur dans la même personne.

Henry George

La question des droits et des devoirs de la propriété privée sur sol haute toute l'histoire de l'humanité. La célèbre encyclopédie du pape Léon XIII « *Reverum novarum* » disait: « La Nature doit à l'Homme une réserve qui ne lui manque jamais, une provision quotidienne pour ses besoins quotidiens. Il ne peut la trouver que dans la fertilité inépuisable de la terre. »

Quelques siècles plus tard, Moïse élabora la théorie d'une législation qu'il appliqua probablement un certain temps; ces lois distinguent strictement le sol comme don de Dieu à tous les hommes, des droits de *chacun* à son exploitation. Les lois agraires du code mosaïque procédaient ainsi, que la terre d'abord partagée équitablement, était rendue inaliénable par la loi du Jubilé: rendue elle revenait la cinquantaine année aux enfants du concessionnaire primitif. Par ce Jubilé un droit permanent au sol était assuré à tous les membres du peuple; l'exploitation n'était pas exposée à une amende pour son assiduité et pour les investissements productifs par des imposés, comme cela est actuellement le cas dans presque tous les pays civilisés. Aujourd'hui le Fonds national juif des immigrants d'Israël applique la répartition des terres pour une période de 49 ans, en souvenir du Jubilé de Moïse.

Plusieurs siècles après Moïse, le pharaon Amasis introduit une semblable législation en Egypte. D'après Hérodote, celle prévoyait comme base de l'impôt la ressource de la vie, ce qui assura le plus grand bien-être à l'Egypte et la floraison de 2000 villes. Cette loi impeccable fut apportée par Solon aux Athéniens qui lui doivent éternellement fidélité et reconnaissance. Plutarque donne des détails plus précis sur la « *Selsachtheia* » (la secousse qui fait tomber le fardeau) qui prévoyait comme seule base fiscale la fertilité du sol et non pas le fruit réalisé. Par cette réforme Solon crée la base économique de la civilisation hellénique. Ainsi Thémistocle fit les louanges du libre-échange dans son néo-éloge de Pélicles qui « assurait aux Athéniens la jouissance de tous les biens des pays lointains comme s'ils venaient de l'Attique même. » 200 ans avant J.-C., les deux neveux de Scipion, Tiberius et Caius Gracchus, ont payé de leur vie d'avoir voulu sauver pour les Plébètes l'« *ager publicus* » (la terre commune), des Romains. Depuis lors, le droit romain met, en contradiction avec la loi de Moïse, le sol au pair avec le vrai capital créé par le travail personnel; la propagation d'idées contraires était passible de la peine de mort.

L'Évangile dit que « le Christ annonçait la parole par plusieurs similitudes, et ne parlait point sans similitude; mais lorsqu'il était en particulier, il expliquait tout à ses disciples. » Ainsi le jeune archon qui se vantait d'avoir bien gardé tous les commandements dès sa jeunesse, était « fort riche et avait de grands biens de champs » qu'il refusait de donner aux sans-terres. Et quand les

disciples demandaient au Christ si un riche pouvait entrer dans le royaume de Dieu, le Christ leur répondit: « Ce qui est impossible aux hommes, est possible à Dieu. » (Luc. 18, 27.) Interprété en pratique cela signifie: « Si cette richesse a été créée par des lois humaines qui considèrent le sol comme un capital, elle est une injustice, mais si elle a été gagnée selon la loi divine, à la suite du front, le riche peut aller dans le royaume des ciels. »

Et quand les Pharisiens tendaient un piège au Christ, en lui demandant s'il fallait payer l'impôt à César, il leur répondit: « Rendez à César, ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » (Luc. 20, 25.) Ceci fut immédiatement rapporté à Pilate pour l'accuser: « Nous avons trouvé cet homme séduisant la nation et défendant de payer le tribut à César. » (Luc. 23, 2.) Que le Christ insistait sur la distinction de Moïse, résulte aussi du texte original du sermon sur la Montagne. Dans « *Notre père* » le mot « *épiplios* » caractérise le pain non pas tant comme une aumône quotidienne, que comme une chose *méritée* par le travail. Dans les textes en vieil allemand traduits directement de l'original grec, le mot « *semizigas* » correspond à l'allemand d'aujourd'hui « *ensig* » (assidu), c'est-à-dire « gagnée par l'assiduité ».

Les nombreuses versions, comme « *hyparconta* » (ce qui existe, donc pas ce qui a été créé par le travail humain), « *oktenata* » (biens fournis), « *agros* » (champ) révèlent bien indiscutablement le sol. Ainsi « *Joses Barnabas* », originaire de Chypre, ayant un fonds de terre, le vendit et en apporta le prix et le mit aux pieds des apôtres. » (Actes 4, 36/37.) C'est Iri qui « s'en alla à Tarse pour chercher Saul. » (Actes 11, 25). L'emmena à Antioche chez les disciples qui commençaient à être appelés chrétiens. On lui doit qu'il accompagnait l'apôtre St-Paul dans son premier voyage de mission en Asie-Mineure il l'initia dans le sens des similitudes du Christ. Dans sa lettre aux Thessaloniciens St-Paul dit bien: « Si quelqu'un ne veut pas travailler, il ne doit pas non plus manger. » (II, Thess. 3, 10.) Cette instruction économique de St-Paul est d'autant plus importante que c'est lui qui a su faire la jonction entre la nouvelle doctrine chrétienne et la civilisation hellénique. Mais tout comme Platon, par les allusions aux lois de Moïse, s'est probablement rappelé des luttes des Gracques, on peut s'expliquer l'impossibilité des empereurs romains envers les chrétiens et les si cruelles persécutions par la tradition de ces interprétations par les premiers apôtres. « Les maîtres de Rome, dit Henry George, sceptiques, tolérants à l'égard de toutes les divinités » (Baal, Isis et Osiris, Zoroastre, Mathras), « indifférents à ce qu'ils considéraient comme des superstitions vulgaires, ont été vivement impressionnés par une doctrine basée sur des droits égaux pour tous. »

À part ces réflexions d'histoire des religions, l'actualité existe encore pleinement de nos jours dans les exigences collectives aux conditions fournies par la nature et les droits individuels à la propriété des produits du travail; mais l'étude ne doit pas se limiter à l'encyclopédique de Léon XIII, elle-même, mais s'étendre à la réponse du grand philosophe américain Henry George. 12 ans après avoir publié en 1870 son célèbre ouvrage *Progrès et Paix*, qui a été traduit en plus de 30 langues, Henry George a bien analysé en détail les arguments de Léon XIII, qui avaient évoqué, à cette époque, une vraie

révolution; il les précise du point de vue pratique pour éviter qu'ils aient des résultats opposés aux intentions du Pape.

Cette considération d'égalité du sol accordée par la nature et du vrai capital créé par le travail individuel, cette confusion qui règne tant chez les «Capitalistes» que chez les «Socialistes», est justement la cause principale des éternels malentendus dans la formation de la propriété privée.

Je cite les passages les plus importants de la lettre ouverte de Henry George à Léon XIII, intitulée «La condition du travail»: «Le Christ n'a pas été un doux réveur, quand il a dit aux hommes que «ils veulent le Royaume de Dieu et sa justice, ils peuvent ne pas plus se tourmenter pour leur bien-être matériel que ne le font les lis des champs pour leur parure». «Que Dieu ait voulu faire lever tous les revenus publics par une taxe sur la valeur de la terre, se prouve par le même raisonnement que cette autre proposition familiale: Dieu a voulu que le lait d'une mère serve à la nourriture de son bébé.» «Quand les bienfaits qu'Il offre aux hommes sont refusés ou mal employés, ils se meuvent en malédictions. Comme une mère risque sa santé, si elle refuse à son enfant le lait qui gonfle sa poitrine à la naissance de l'enfant, la société qui refuse d'employer pour les utilités publiques les ressources qui lui sont fournies dans ce but, court au-devant de la maladie sociale.» «Nous demandons seulement que

le pillage des fruits du travail cesse; et que ceux qui détiennent la terre payent à la communauté la rente qu'en toute justice il doivent à la communauté. Ce que nous voulons c'est simplement de prendre pour la communauté ce qui appartient à la communauté, la valeur qui s'attache à la terre, par la croissance de la communauté.

Nous laissons scrupuleusement à l'individu ce qui appartient à l'individu. C'est de garantir à tous les hommes des facilités naturelles égales pour l'emploi de leurs facultés, et l'abolition de toute restriction légale à l'exercice légitime de ces facultés.» «Le besoin grandissant de revenus d'Etat à mesure que la civilisation progresse, étant un fait normal et voulu de Dieu, il doit y avoir un moyen normal d'accroître ces revenus — conforme à la loi morale.» «Le moyen que nous proposons — lever les revenus publics par une taxe *unique* sur la valeur de la terre — s'accorde de tout point avec la loi morale.» «Prendre pour l'Etat la rente foncière, en supprimant les impôts sur le travail et sur les produits du travail serait laisser au producteur tout le fruit de son labour, à l'individu tout ce qui lui appartient de droit.» «Les petits propriétaires seront grandement avantagés par notre régime, vu que leurs intérêts comme travailleurs et bailleurs de fonds sont beaucoup plus grands que leurs intérêts comme propriétaires fonciers...» «Et les grands propriétaires perdront relativement, mais en réalité ils gagneront par la prospérité générale.» Pavlos Giannellas

## Bibliographie

**La Société coopérative**, par Georges Capitaine, docteur en droit, avocat, privée-docent à l'Université de Genève, édition des *Études juridiques suisses*, Genève, 1955, 63 pages, prix: 5 fr.

On sait que, sous sa forme actuelle, la société coopérative est de date relativement récente. En Suisse, elle n'a reçu son statut juridique qu'en 1881, lors de l'entrée en vigueur du Code fédéral des obligations. Encore faut-il ajouter que cette première loi en la matière était bien insuffisante, en raison du petit nombre de dispositions impératives qui la caractérisait. Cette trop grande liberté d'action et de manœuvre ne manqua pas de donner lieu à des abus de la part de certains groupements qui cherchaient à échapper aux dispositions plus rigoureuses de la société anonyme, et l'on vit se créer sous l'appellation de «coopératives» des sociétés totalement étrangères à l'idée fondamentale de la coopération: des pseudo-coopératives. A la lumière des expériences faites, le code révisé de 1936 apporta de profonds remaniements au chapitre de la société coopérative qui reçut une définition plus précise et une réglementation plus conforme à sa nature.

Repondant à des besoins économiques et sociaux très divers de notre temps, la nouvelle institution prit une expansion extraordinaire qui fut une surprise pour beaucoup. Au 31 décembre 1954, le

nombre des sociétés coopératives inscrites dans le *Registre du commerce* atteignait le chiffre respectable de 12 484. C'est assez dire que les coopératives représentent sans aucun doute un élément important de la vie économique de notre pays.

Malgré ce puissant essor sur le terrain de la pratique, la société coopérative n'a pas donné lieu, pour l'instant, à une littérature juridique abondante qui se pourrait comparer à celle qui est consacrée à la société anonyme. Doctrine et jurisprudence ne nous fournit qu'une documentation assez rare à son sujet. A part des monographies sur des questions spéciales et les exposés qui figurent dans les manuels de droit, aucune étude pratique d'ensemble de la société coopérative n'avait été tentée jusqu'à ce jour. Cette lacune vient d'être comblée, et d'une manière magistrale, par le livre que j'publie. Georges Capitaine, laissant à l'auteur le soin de préciser son dessin. Il le fait dans les termes excellents que voici:

«Notre propos est donc de donner un aperçu assez court, exposant d'une façon simple et compréhensible à tous le droit de la société coopérative suisse dans son ensemble, en tenant compte de la doctrine et de la jurisprudence à ce jour. Le côté pratique n'a jamais été perdu de vue.

Nous n'oublions pas que ce genre de

d'être exactement renseignés dans ce domaine.»

Après avoir publié d'importantes études de droit sur des sujets divers (sur la liquidation officielle d'une succession en droit suisse — sur le secret professionnel du banquier en droit suisse et en droit comparé —, sur les courtes prescriptions, déhais et actes de déchéance du C.C.S. et du C.O.), après nous avoir donné des monographies savantes sur divers points de droit et spécialement de droit coopératif (notamment sur la nature des parts sociales), Georges Capitaine consacre aujourd'hui à la société coopérative une étude d'ensemble dont nous avons grand besoin et qui peut être recommandée sans réserve comme un guide sûr à tous ceux qui, dans les nombreux coopératifs, veulent avoir une connaissance plus approfondie du statut juridique de cette forme spéciale de société à laquelle ils s'intéressent à des titres divers.

Une étude de droit aussi concentrée que celle dont il s'agit ici ne se résume pas. Ajoutons aussitôt que la maturité d'un tel ouvrage, marqué au contraire d'une profonde connaissance de la matière, ne se mesure pas au nombre de ses pages. Le lecteur ne peut manquer d'être frappé par deux qualités essentielles qui caractérisent tout bon livre de science et qui se retrouvent en effet ici d'une manière éminente: la clarté de l'expression; 2o la simplicité, la bichesse et la précision de l'information. Soyons reconnaissants à l'auteur de n'avoir ménagé ni son temps ni sa peine pour nous faire part de sa riche expérience.

M. Boson

## Etes-vous d'accord avec

les experts?



Au dernier concours national de dégustation, les experts ont attribué le meilleur résultat à Provins.

Etes-vous d'accord avec eux?

Vous pouvez en juger vous-même, en réunissant quelques collègues...

ou quelques bons clients pour la circonstance.

Choisissez 4 ou 5 Fendants différents, dont un de Provins. Chargez une personne neutre de recouvrir les bouteilles d'un cornet en papier, de façon qu'aucun détail révélateur n'apparaisse aux dégustateurs. Numérotez les bouteilles, ainsi que les verres, et versez les Fendants dans le verre correspondant. Puis dégustez, selon le barème suivant:

	Couleur et limpidité	1 à 3 points	nisseur habituel vous livrera les vins
Bouquet	1 à 5 points	Provins aux meilleures conditions.	
Corps, ampleur	1 à 4 points		
Franchise	1 à 4 points	Les grands maîtres de la dégustation décernent la plus haute distinction à	
Impression générale et caractère du vin	1 à 4 points		
Total maximum	20 points		

En dégustant de cette façon 1700 vins suisses, les experts de l'Exposition d'agriculture ont attribué le maximum de 20 points à Provins, seul producteur de Suisse romande qui obtint cette distinction.

Provins vous offre des vins de qualité - et il vous aide à les vendre. Une publicité régulière les fait toujours mieux connaître et leur assure une vente facile. Profitez-en! Votre four à l'Exposition suisse d'agriculture.

# PROVINS

Vrais vins du Valais



## Greich possède une nouvelle maison pour le four, la buanderie et l'abattoir

Dans son dernier rapport annuel, le Parrainage Co-op avait signalé le commencement des travaux pour le bâtiment qui, à Greich, doit servir à la fois de four, de buanderie et d'abattoir. Entre temps le bâtiment a été terminé et le Parrainage Co-op a reçu du président de la commune la lettre suivante qui intéressera certainement aussi tous les amis du Parrainage :

*« Tous les habitants éprouvent un grand intérêt et une grande joie pour ce nouveau bâtiment. Les femmes se réjouissent particulièrement, parce qu'elles ne seront plus obligées dorénavant de faire la lessive au ruisseau, par n'importe quel temps et parfois même par 180 à 200 de froid, ce qui en fait des racines du rhumatisme. Les abattois domestiques peuvent être maintenant effectués dans un local chaud et propre. Le four, lui aussi, sera présent pour notre commune une grande économie. »*

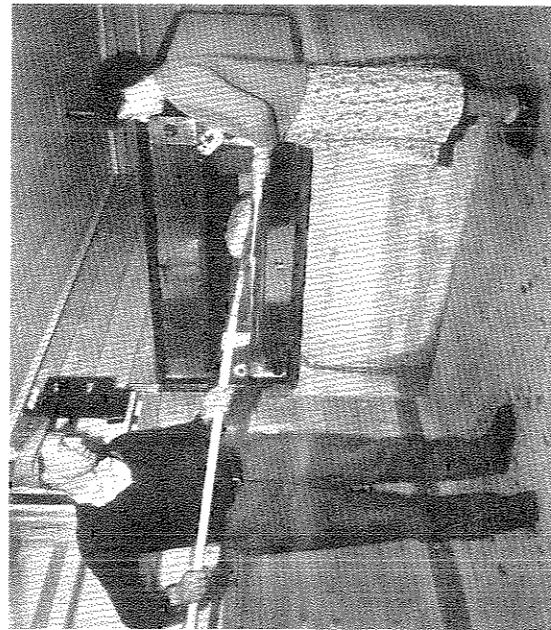
Ce joli bâtiment, placé au milieu des maisons de bois de Greich, est devenu en quelque sorte l'ornement de tout le village. Il comporte à l'étage inférieur la buanderie et l'abattoir. Dans la nouvelle buanderie chaîne, bien aménagée, pourvue des installations nécessaires de rinçage et d'un fourneau à lessive — chose que jusqu'ici la plupart des femmes de Greich ignoraient — on peut maintenant faire les grandes lessives de façon plus simple et moins fatigante pour les femmes.

Mani des installations nécessaires, telles qu'ascenseur

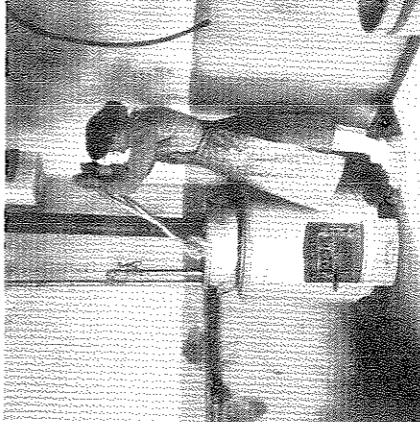
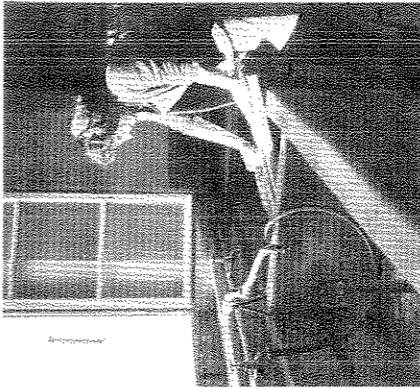
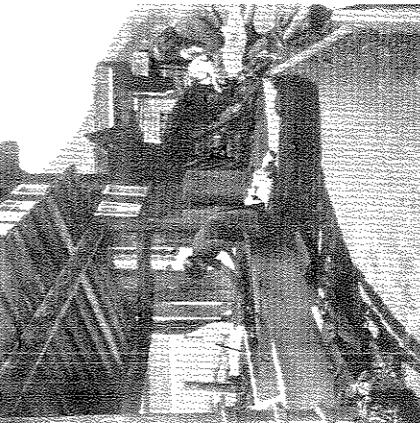
manié à la main, chaudière pour bouillir les pores, etc., le local

sert également d'abattoir. A l'étage supérieur, on a installé le four. Comme Greich dispose de très peu de bois et doit s'en passer dans les messages, on a construit un four électrique. Le coût en est également accessible pour les habitants, car le chauffage du four ne coûte qu'environ deux francs pour les premiers arrivés et quelques centimes seulement pour les suivants. Chaque famille aura donc dorénavant son four.

Il manque encore à Greich un véritable approvisionnement d'eau. En fait d'eau portable pour l'homme et le bétail, il n'y a à disposition que l'eau de glacier du Biederhorn, sableuse et très sale en été. Certains travaux préparatoires en vue du projet d'approvisionnement en eau sont déjà effectués et nous espérons pouvoir bientôt annoncer également sur ce point de bonnes nouvelles aux amis du Parrainage Co-op.



*En haut: l'ancien four, sorte de « monstre » qui consomme du bois; et dessous: le nouveau four électrique.  
Dessous: l'ancienne place de lessive à la fontaine du village, couverte de planches, et à côté deux images de la nouvelle installation simple mais commode de buanderie.*



## et Martisberg reçoit une eau meilleure et plus abondante

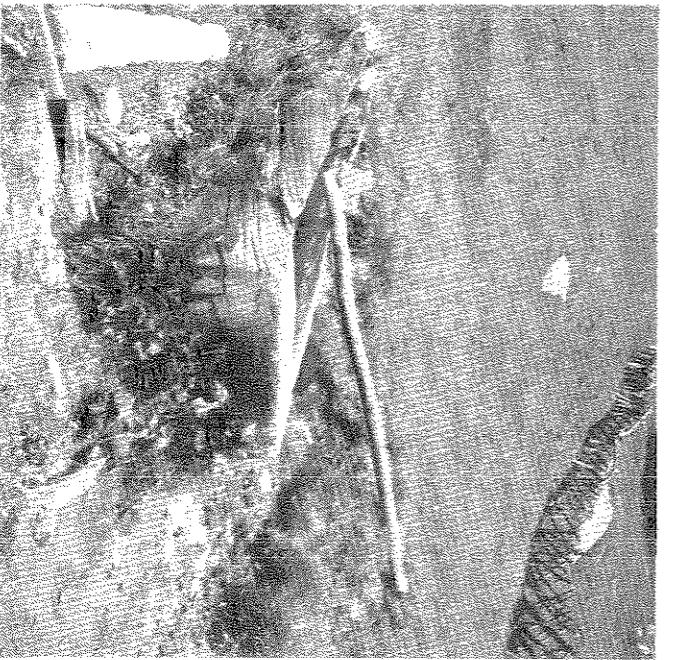
Il n'y a guère de communes du Parrainage dans le Valais qui aient autant de soucis au sujet de l'eau que celle de Martisberg. Depuis des temps très reculés, Martisberg mène un combat pour l'eau qui assure l'existence du village. Des droits d'eau extrêmement anciens autorisent pendant la saison sèche l'amenée d'eau provenant d'autres communes et même de contrées très éloignées. Sur des kilomètres de long, l'eau servant à la boisson et au lavage arrive à Martisberg dans des conduites ouvertes; c'est en partie de l'eau de glacier ou de neige mais aussi de l'eau de source. Les fossés à ciel ouvert par endroit des canaux de bois perdent cependant toujours beaucoup d'eau du fait des débordements provenant de glissements, de chutes de pierres, etc., de sorte qu'en temps normal il n'y a qu'un tiers de l'eau captée qui parvient à son lieu de destination où on a besoin, de façon urgente, de beaucoup plus d'eau pour le bétail et les cultures. Parmi d'autres droits de source, Martisberg en possède un sur la Bettmeralp. L'arrivée de cette eau se faisait à ciel ouvert. Grâce à un projet important et bien subventionné, les habitants de Bettmer ont installé, lors du barrage du Bettmersee, une conduite dans des tuyaux de 15 cm. jusqu'à la Martisbergeralp. De la fin de cette conduite, l'eau coulait ensuite de nouveau dans des fossés ouverts jusqu'au premier pâturage de Martisberg où finalement le reste servait d'eau de table et de la vache. Ici également on en perdait beaucoup; c'est pourquoi le Parrainage Co-op a répondu à la demande de la commune de Martisberg et assuré une contribution au coût d'établissement d'une conduite.

Aujourd'hui la commune de Martisberg dispose de beaucoup plus d'eau et la région qui domine le village peut être approvisionnée d'une eau beaucoup plus abondante. Grâce à la nouvelle aménée d'eau, on peut également édifier de meilleurs abreuvoirs avec de l'eau plus propre.



*En haut: à la place du fossé à ciel ouvert, c'est maintenant une conduite qui amène l'eau également dans le village.*

*En bas: les abreuvoirs privilégiés avec leur eau sale (à gauche) sont remplacés (à droite) par de nouveaux abreuvoirs en céramique.*



## Le calcul des intérêts

Exposé fait à la séance de l'ARBUKO. 1954

par PAUL BUSER

Lorsque l'on se demande quels éléments comporte un compte d'exploitation, on pense immédiatement au bénéfice brut, aux frais et au bénéfice net qui en résulte. Il est moins sûr qu'il nous vienne aussi à l'idée le compte d'intérêts; il est très souvent considéré comme accessoire. Il est de fait qu'il ne représente pas des montants aussi importants que le bénéfice brut et les frais. Mais est-il pour cette raison vraiment dépourvu d'importance? Vous connaissez notre réponse à cette question: Le compte d'intérêts ne doit pas être traité en chose de moindre importance. Si tel était le cas, nous ne l'aurions pas choisi pour faire l'objet d'un rapport. Or le but de cet exposé est de vous persuader vous aussi que le compte intérêts mérite toute pleine attention.

Nous n'irons pas jusqu'à nous lancer dans des considérations sur la signification économique ou sur la fonction de l'intérêt, ou peut-être sur l'évolution générale de l'intérêt en raison, par exemple, de l'influence si souvent mentionnée et sans doute quelquefois surestimée du fonds de l'A.V.S. Traiter de tels problèmes dépasse de beaucoup les limites que nous nous sommes fixées. Notre dessin est de mettre en lumière les questions actuelles pour nous qui se cachent derrière les chiffres du compte intérêts.

Nous voudrions tout d'abord montrer et mettre en évidence par un exemple l'influence du compte intérêts. Il ressort du compte d'exploitation de la coopérative X qu'elle boucle avec un accroissement de capital si mince qu'il serait plus juste de parler d'un compte balancé. Une question se pose pourquoi le résultat n'est-il pas meilleur, autrement dit, comment peut-il être amélioré?

Malgré une diminution de recettes n'ayant rien d'exceptionnel, le bénéfice net est proportionnellement bas. Une hausse n'est assurément pas possible, car le calcul au plus juste ainsi que les prix favorables présentent une nécessité absolue.

Les frais d'exploitation sont un peu élevés. La coopérative examinée se trouve cependant près d'une ville et est par conséquent obligée d'accorder des salaires relativement élevés pour pouvoir employer un personnel relativement qualifié, ce qui du reste procure un rendement individuel élevé. Il n'y a pas de «coulage» proprement dit. Il ne faut donc pas s'attendre à un abaissement sensible des frais.

Le compte du rendement des biens-fonds laisse apparaître un résultat positif. On ne peut pas compter sur un résultat encore plus favorable. Dans l'ensemble, comme les dépenses pour les réparations et l'entretien croissent, ce compte se détériore.

La ristoune ne peut pas être diminuée pour des raisons de propagande.

Il reste le compte intérêts. Il boucle avec un déficit de près de 3000 fr. Si nous nous imaginons que cela représente le 0,3% du chiffre d'affaires, nous n'aurons pas sans autre l'impression qu'il y a là quelque chose d'essentiel, encore moins quelque chose de décisif. Et pourtant, par un habile financement et une habile politique de stockage il fut possible d'obtenir une amélioration atteignant 5000 à 6000 fr. Nous aurons naturellement à vous rendre

compte du bien-fondé de cette assertion. L'aspect du compte d'exploitation changea, grâce à cette réforme, de façon notable: à la place d'un accroissement de capital jusqu'alors seulement symbolique, on eut un accroissement de bien 0,7% du chiffre d'affaires. Pour une coopérative placée dans des conditions partiellement spéciales comme celle-ci, c'est là un résultat fort bienvenu et aussi parfaitement satisfaisant. Nous pouvons ainsi prétendre à bon droit que dans l'exemple choisi le cadre des intérêts était décisif. En outre, nous avons été loin de faire les suppositions les plus favorables à notre point de vue. Nous aurions pu facilement présenter un résultat encore meilleur.

Mais nous attribuons beaucoup de prix à ne pas amoindrir ou même détruire par des chiffres pouvant être considérés comme exagérés le sentiment de l'importance de nos constatations et de nos assertions, sentiment que nous espérons avoir justifié et vous avoir fait partager.

Une objection est-il est vrai encore possible, votre probable. Vous pouvez nous dire: Dans l'exemple que vous nous avez proposé, le compte intérêts joue effectivement un rôle essentiel. Cependant, l'exemple a été consciemment choisi tel qu'il doive donner cette impression. D'accord. Nous voudrions cependant mettre en parallèle avec cette remarque restrictive ce qui suit: Il y a un certain nombre d'années, on fixa, comme une sorte de ligne directrice ou d'échelle pour l'augmentation de capital à atteindre, le 1% du chiffre d'affaires. Entre temps, ce chiffre est devenu chez les gens compétents, une réalité vivante. Et lorsque le vérificateur des comptes de l'U.S.C. est assez avancé dans son travail auprès d'une coopérative pour pouvoir commencer l'évaluation des résultats effectifs et par conséquent, pour finir, de la modification du capital, l'administrateur se met à faire généralement preuve d'un intérêt très grand; il nait même parfois une véritable tension dans l'attente de ce que seront les résultats. Si le résultat est peu au-dessous de 1%, on peut de temps à autre entendre cette déclaration apaisante: «pratiquement, nous avons atteint 1%» qui ne parvient pas à cacher une certaine déception. Si par contre l'amélioration de capital est un peu supérieure à 1%, le commentaire est souvent le suivant: «Nous avons bien travaillé; nous avons même dépassé les normes fixées.»

Cela avec un petit accent de fierté. Nous ne voudrions pas oublier de remarquer à ce sujet que de tels propos naissent sans aucun doute d'une prise de position saine et réjouissante. L'effort pour d'infimes fractions de pourcentage ainsi mis en évidence est à réunir, en partie pour des raisons psychologiques, mais pas entièrement. Car nous ne sommes malheureusement plus en mesure de nous sonner uniquement de pour-cent entiers, nous devons effectivement lutter pour d'infimes fractions de pour-cent. Mais alors s'il est possible de provoquer par des mesures appropriées une amélioration du compte intérêts qui se monte, comme dans le cas que nous avons cité, à 0,6% du chiffre d'affaires, c'est essentiel, même quand la situation n'est pas aussi démonstrative que dans notre exemple.

Maintenant que nous nous sommes efforcé, sur la base d'exemples chiffrés et de réalisations faites dans ce sens, de mettre en lumière la signification du compte intérêts, nous devons poser une question: n'est-il pas tout à fait évident que le compte intérêts doit être considéré comme important? Il reflète en effet un facteur aussi essentiel que le financement, il reflète de plus la gestion des affaires dans les derniers de ses effets financiers. Cette constatation nous amène aux problèmes qui, pourraient-on dire, se dressent derrière le compte intérêts, et aussi aux faits et aux éléments qui influencent le compte intérêts. Ces questions feront l'objet du développement qui va suivre.

Ocupons-nous tout d'abord du financement, c'est-à-dire posons-nous tout simplement la question: quels sont les moyens financiers investis dans une entreprise? Nous supposons dans nos considérations qu'il s'agit d'une coopérative déjà existante, comme c'est normalement le cas. Or, précisément, le fait que quelque chose existe déjà est souvent un danger. Un danger dans ce sens que l'on prend la situation existante comme une donnée solide. Il ne nous vient absolument pas à l'idée que l'on pourrait, que l'on devrait, y changer, c'est-à-dire y améliorer, quoi que ce soit.

Il s'ensuit de ce que nous venons de dire que l'on ne doit jamais envisager le financement, tel qu'il se présente à un moment déterminé, comme définitif pour des années ou même des décennies, mais que l'on doit toujours réexaminer si, sur la base de données nouvelles, une modification, voire une amélioration, n'est pas possible, voire nécessaire. Il en est ici comme dans tous les autres domaines: si l'on s'accroche au passé, il n'y a pas de progrès.

Nous voudrions à nouveau rendre notre thèse plus claire grâce à un exemple. Le tableau no 1 ci-après présente le bilan de la coopérative de consommation dont nous avons déjà, au début de notre exposé, commenté le compte d'exploitation. Ce sont des conditions simples qui s'y traduisent, car là aussi nous désirions rester sur le terrain de la réalité plutôt que de le borner de toutes les subtilités imaginables.

Si vous portez votre attention sur le passif de ce bilan, vous remarquerez facilement que c'est le passif du compte courant bancaire qui représente de loin le poste le plus important. Il atteint à lui seul exactement la moitié du montant total du bilan. Ce qui veut dire que c'est juste à la source d'argent la plus chère que l'on fait appel en très grande quantité. Au moment où nous faisons cette constatation, une question s'impose à nous: N'est-il pas possible de modifier cela? Pour trouver une réponse à cette question, mettons-nous tout de suite à examiner le bilan.

Nous constatons tout d'abord que notre coopérative dispose dans une banque locale d'un avoir en compte courant qui se monte à la somme respectable d'environ 35 000 fr. Nous demandons pourquoi cet avoir portant peu d'intérêt est parallèlement élevé et pourquoi il n'est pas employé à amortir le passif bancaire existant, qui lui, comporte un intérêt considérablement plus élevé. Nous n'obtenons aucune explication plausible. Et pourquoi? Tout simplement parce qu'on n'y a jamais pensé.

Nous apprenons que la valeur commerciale des immeubles — elle est portée en note au bas du tableau no 1 — actuellement des hypothèques de premier rang pour un montant égal aux  $\frac{2}{3}$  de la valeur commerciale. Dans notre exemple, il s'agirait des  $\frac{2}{3}$  de 150 000 fr, soit

100 000 fr. Nous voyons dans le bilan du tableau no 1 que les hypothèques existant déjà se montent à 50 000 fr. On pourrait donc emprunter 50 000 fr supplémentaires avec lesquels on rembourserait une autre partie du passif du compte courant dont l'intérêt est plus coûteux. On pourrait ainsi obtenir une nouvelle amélioration du financement, en l'occurrence de ses effets limités aux intérêts.

Mais cela n'épuise pas les possibilités dans le cas qui nous intéressent. Pourquoi l'administration ne ferait-elle pas à la prochaine assemblée générale la proposition de fonder une caisse de dépôts au profit de la coopérative, c'est-à-dire de ses membres? Selon l'ampleur des fonds mis en dépôt, la dette bancaire pourrait être remboursée en tout ou en partie. Les circonstances le permettant, il deviendrait inutile de contracter de nouvelles hypothèques, peut-être les hypothèques existantes pourraient-elles être elles-mêmes remboursées en partie ou complètement.

On pourrait évidemment énumérer d'autres cas encore de financement inopportun et par conséquent susceptible d'améliorations. Nous croyons pourvoir en rester là. Nous sommes persuadé que les exemples cités suffisent.

En résumé et d'une façon toute générale, nous dirons ceci: Le financement doit toujours être examiné de très près. En premier lieu, il est nécessaire de déterminer tous les modes possibles de financement. Ensuite il faut les classer dans un ordre tel que l'intérêt correspondant le meilleur marché se trouve toujours le premier, suivi du second meilleur marché, etc. Enfin, là où ce plan et la réalité se séparent, il faut pourvoir aux améliorations que l'on peut obtenir. Nous avons ainsi ramené des prin-

Tableau No 1

Bilan au 31 décembre 1953

Actif		Fr.	Fr.
<i>Valeurs d'exploitation:</i>			
Caisse		2 800,—	37 000,—
Banque locale, compte courant		34 700,—	
Crédances		7 500,—	
Stocks		121 000,—	128 500,—
Participations		4 000,—	
	Total	169 500,—	
<i>Valeurs d'investissement:</i>			
Méubles		18 200,—	
Immeubles		105 000,—	123 000,—
	Total	292 700,—	
<i>Passif</i>			
<i>Capital étranger:</i>			
B. C. C., compte courant		146 100,—	
Escompte		9 500,—	155 600,—
Hypothèques		50 000,—	
	Total	205 600,—	
<i>Capital propre:</i>			
Parts bénéficiaires des membres		10 000,—	
Fonds de réserve		72 000,—	
Fonds disponibles		4 800,—	
Report à nouveau		300,—	87 100,—
	Total	292 700,—	
<i>Données complémentaires:</i>			
Valeur vénale des immeubles			
Fr. 150 000,—			

Tableau N° 2  
Compte intérêts pour 1953

	P.V.
Sur les dettes banquaires	1 790,—
Sur les dépôts (intérêts nets)	10 903,—
Sur le fonds de prévoyance du personnel (épargne)	2 890,—
Sur le fonds de construction (capital prélevé)	1 460,—
Total	16 800,—
<i>Intérêts payés:</i>	
Sur les titres	1 100,—
Sur les participations	3 000,—
Sur le capital investi en immeubles en plus des hypothèques	20 000,—
Impôt compensatoire, restitution pour 1952	1 300,—
Total	25 400,—
<i>Échéance des intérêts payés selon comptabilité</i>	8 800,—
<i>Analyse</i>	
Résultat selon comptabilité	+ 8 600,—
Impôt compensatoire sur les intérêts des dépôts (reux) qui ont été comptabilisés nets, et l'impôt compensatoire n'a été porté comme intérêt au compte des frais que hors du bilan en 1954)	- 3 100,—
Séparation de l'intérêt sur le fonds de construction = capital propre	+ 1 400,—
Intérêts immobiliers: comptabilisés	- 12 000,—
Séparation de la restitution de l'impôt 1953, bénéfice pour 1952.	- 1 300,—
Biens d'impôt compensatoire pour 1953 non comptabilisés	+ 1 500,—
Résultat effectif	- 300,—

types importants au dénominateur le plus simple. Ce n'est bien entendu pas toujours aussi facile dans la pratique. Selon les cas, il faut prendre en considération, à côté du point de vue purement comptable, d'autres points de vue. Nous avons parlé dans le cours de notre exposé de la possibilité de rembourser nos propres hypothèques en partie ou complètement en empruntant de l'argent mis en dépôt. Cela provient de ce que de l'argent remboursable à court terme est immobilisé dans les investissements. Vous vous êtes probablement demandé si tout était en ordre.

Pour répondre à cette question, qu'il nous soit permis de signaler à ce sujet que la possibilité de remboursement des fonds mis en dépôt est normalement dans une proportion notable de la théorie et ne correspond pas aux situations réelles. Cela peut sans doute changer, et c'est pourquoi nous ajouterons ceci: aussi longtemps et dans la mesure où pour les fonds mis en dépôt et investis dans des immeubles on peut libérer en cas de besoin les moyens nécessaires en contractant ou en recontractant des hypothèques, il n'y a rien à objecter au financement de propriétés immobilisées par le moyen de fonds mis en dépôt.

Après avoir traité de l'influence des questions de financement proprement dites sur le compte intérêts, nous en arrivons à la gestion commerciale. Nous avons déjà expliqué qu'elle a son expression, dans ses dernières conséquences financières, dans le compte intérêts. Voici ce que nous entendons par là: lorsque, par suite d'une gestion malheureuse par exemple, d'une part les éventages et les stocks, pour nommer deux possibilités harmicelles qui existent, croissent d'une façon impardonnable, et que d'autre part le même phénomène se produit pour les diminutions de recettes, les déficits d'inventaire et les frais d'exploitation, à tel point qu'il en résulte une perte de capital, cela se traduit d'abord par une diminution de l'argent liquide, pour autant qu'il y en ait, et ensuite par une augmentation constante des dettes. Il s'ensuit une suppression des intérêts qui retraient jusqu'alors, et ensuite une augmentation permanente des intérêts à payer pour les dettes.

Des cas comme celi-là sont heureusement une petite minorité. C'est pourquoi nous n'avons pas l'intention dans le cadre de cet exposé, d'entrer en matière sur tous les points nommés. Nous prêterons cependant attention à un facteur, car il ne représente pas une petite exception, mais se rencontre au contraire dans la grande majorité des coûteriaires de consommation: j'ai nommé le stock de marchandises relativement élevé. Il n'y a rien qui soit plus uniforme ni d'une plus grande importance dans ses effets nuisibles qu'un stock trop considérable. Nous ne nous occuperons ici que du côté intérêts de cette source de soucis.

Si toutes les coopératives de l'U.T.S.C. obtiennent, au lieu du rythme moyen de renouvellement du stock effectivement atteint, un rythme correspondant à la norme qui devrait être appliquée, cela se traduirait par une économie d'intérêt de moins de dix millions de francs. Considérez bien ce montant: rien que par le fait d'un stock trop important, deux millions par année de frais d'intérêts (base: 1952).

Maintenant que nous avons discuté à fond les questions et les possibilités concernant le compte intérêts, revenons à nouveau à notre exemple. Nous voulons maintenant montrer dans le détail comment nous sommes arrivé à cette amélioration de 5000 fr. à 6000 fr. de l'intérêt dont nous parlions au début de notre exposé.

Ocupons-nous d'abord du stock. Dans le cas qui nous occupe, il est très important, quoique la fréquence de renouvellement désirée soit considérablement au-dessous de la norme. L'en calcul dans ce sens indique qu'un stock d'une valeur d'achat inférieure d'environ 85 000 fr. suffirait. En supposant un taux d'intérêt de 3 $\frac{1}{4}$ %, par année et une commission de 1 $\frac{1}{4}$ %, par trimestre, il en résulterait une diminution des intérêts du passif de 3700 fr. en chiffres ronds.

Après le stock, occupons-nous de l'actif en courant que notre coopérative possède auprès d'une banque locale. Selon le bilan (tableau no 1) il se monte à 34 700 fr. En supposant que l'intérêt sur cet avoir se monte à 1 $\frac{1}{4}$ %, et que sur cette somme, 34 000 fr. seraient employés à amortir la dette du compte courant bancaire, il en résulterait une nouvelle économie d'environ 1100 fr. par année sur les intérêts.

Après ces deux mesures, une augmentation de 30 000 fr. de l'hypothèque de premier rang serait encore nécessaire pour rembourser complètement cette dette du compte courant bancaire dont nous avons déjà parlé plusieurs fois. Cela produirait encore une fois une amélioration de l'intérêt de 200 fr. en chiffres ronds.

Additionnons les trois montants mentionnés, soit 3700 francs pour le stock plus 1100 fr. pour l'avoir en compte

courant auprès d'une banque locale plus 200 fr. pour l'hypothèque nous obtiendrons en gros une économie d'intérêts de 5000 fr. au total.

Nous avons encore signalé la possibilité de rembourser aussi les dettes hypothécaires grâce à la perception de fonds mis en dépôt. Compte tenu de l'augmentation de 30 000 fr. que nous venons de mentionner, ces dettes hypothécaires pourront dans notre exemple à 80 000 fr.; leur intérêt est de 3 1/2 %, alors que celui de l'argent en dépôt serait d'environ 2 1/2 %. La différence au bénéfice de la coopérative se monte à 1 % ce qui fait 800 fr. à ajouter aux 5000 fr. déjà mentionnés. Nous avons ainsi prouvé ce que nous avions dit que dans l'exemple choisi, le compte d'intérêts pouvait être amélioré (environ 2500 fr. à 5000 fr.).

## Assemblée d'automne de la Fédération régionale II

Pour la première fois, l'Assemblée des délégués de la Fédération régionale II a été convoquée un samedi; cette expérience est nettement concluante puisqu'il n'y a pas moins de participants à la réunion, ni de sociétés représentées (appel indique la présence de 92 délégués de 25 coopératives), que du temps où l'assemblée était tenue le dimanche.

M. *J. Töillet*, président de la fédération, ouvre la séance peu après 15 h., le 8 octobre 1955, à la Halle de gymnastique de Courrevelin. Il adresse les vœux et les félicitations de la fédération à la coopérative locale, qui vient de fêter son 30<sup>e</sup> anniversaire, et montre par quelques chiffres combien cette société s'est développée.

Constatant que l'assemblée a été régulièrement convoyée, qu'elle est née à délibérée voluntary, M. *Töillet* salut les invités suivants: M. M. *Baadt*, préfet du district de Moutier; M. *Chaparte*, membre du Conseil communal de Courrevelin; H. *Verdon*, membre du Conseil d'administration de l'U.S.C.; Gh. H. *Barbier*, directeur de l'U.S.C.; B. *Descendres*, rédacteur de *Coopéracion*; R. *Dupuis* et R. *Steudler*, représentants de l'U.S.C.; G. *Capitaine*, président de la Fédération régionale I; H.-J. *Heidiger*, directeur de la M.G.L.; H. *Haag*, directeur de la F.C.P.M.; M. *Maygeoz*, délégué des Jeunesse coopératives et Mme E. *Steudler*, présidente de l'U.C.R.

L'orateur rappelle que l'Union syndicale suisse, qui suit une voie parallèle et complémentaire de celle de notre mouvement, vient de fêter son 75<sup>e</sup> anniversaire. Il adresse ses vœux à tous les syndicalistes. Un autre événement récent l'importance fut l'organisation de la Foire A.C.V., dont le succès a été magnifique.

Le bureau de l'assemblée est complété: M. *E. Pöhl*, président de la Coopérative de Courrevelin, en est nommé vice-président, et M. *P. Chabotin*, La Neuveville, et *E. Hugé*, Travers, scrutateurs. M. *Pöhl* profite aussitôt de sauter invités et délégués, de leur souhaiter la bienvenue à Courrevelin, de remettre le Conseil communal de cette localité de manière gracieusement à disposition la Halle de gymnastique pour la séance, puis donne, à son tour, quelques indications relatives à la société qu'il preside, dont le débit est l'environ 900 000 fr., et qui a ouvert récemment un magasin à service rapide, qui est sans conteste le plus beau local de vente de Courrevelin.

Nous nous sommes efforcé jusqu'ici de mettre en évidence l'importance du compte intérêts, de mettre en lumière les facteurs qui se cachent derrière le compte intérêts et qui exercent une influence sur lui, et enfin de nous rendre attentifs aux possibilités qui s'offrent de réaliser des améliorations. Cependant, le compte intérêts représente aussi un élément du tableau comparatif des résultats de notre rapport de révision, et il est ainsi aussi l'objet de l'analyse des résultats.

Le tableau no 2 ci-contre montre un compte intérêts tel qu'il se présente dans la comptabilité, avec sa mise au point analytique. Remarquons encore que dans l'analyse du compte intérêts, les postes de recettes et de diminution de dépenses sont mis en signe plus, ceux de dépenses et de diminution de recettes du signe moins. La raison de ces changements ressort des tableaux encadrés.

Le procès-verbal de l'assemblée du 24 avril 1955, paru dans *Le Coopérateur suisse*, no 21, est ensuite adopté sans lecture.

Quant aux *rapports de gestion et de caisse*, ceux-ci ont été soumis par avance aux sociétés. Ils ne donnent lieu à aucune discussion. M. *Chenin* (Vavannes), se bornant à déclarer, au nom des vérificateurs, que les comptes ont été trouvés en ordre.

Dans son *rapport sur la marche des sociétés en 1953/54*, M. *Schmitt*, secrétaire de la fédération, fait un bilan collectif des sociétés, qui comprend au passif 17,2% de fonds propres, à l'actif 42,4% d'inamovibles, 11,2% de mobilier, 27% de stocks, 5% de créances dues à des achats de marchandises. Quant au compte d'exploitation collectif, il fait apparaître un rendement brut moyen de 26,07%, 20,46% de frais généraux, 4,18% de risques, escomptes et intérêts sur parts sociales et 0,23% d'augmentation nette de substance. Les ventes ont augmenté de 2,4% dans la Fédération régionale II. Le débit par habitant est de 286 fr., de 1432 fr. par membre. L'orateur est prêt à accéder aux demandes de sociétés qui désiraient examiner leur situation à la lumière du matériau de chiffres qu'il a rassemblé et dont les principaux ont été mentionnés.

Sur le plan moral il devient de plus en plus clair que si les sociétés n'abordent pas des secteurs nouveaux pour rendre des services supplémentaires à leurs membres, elles atteindront un plafond dans leur développement. Ceci sera d'autant plus vrai que les besoins alimentaires et vestimentaires tendent à perdre de leur importance relative dans les budgets au profit des besoins de logement, d'assurances, des vacances et voyages, de l'emploi des loisirs et des besoins culturels. M. *Schmitt* soulève donc qu'une étude soit faite des besoins de nos membres et des possibilités qu'ont nos sociétés de les couvrir peu à peu au-delà du secteur traditionnel de l'alimentation, des articles de ménage, des textiles et des chaussures. L'orateur songe à l'équipement ménager, au mobilier, à la restauration, à des services de plats pré-préparés, de lavage, repassage et raccordage du linge, de teinture et nettoyage chimique, de coupe et de couture, à des ateliers de tapisseries, gypseries-peintures, enseliers, à des services d'aides familiales, de garderies d'enfants, de colonies de vacances, à l'organisation de voyages, à

la mise à disposition des coopérateurs des moyens modernes de culture, voire à l'assistance médicale, dentaire, etc.

Toute la question est de savoir si le mouvement coopératif se contentera d'être parvenu au stade où il en est ou s'il ira au-delà. Les coopérateurs n'attendent-ils pas, en effet, de leur coopérative — consciemment ou non — qu'elle sache s'adapter aux conditions de la vie moderne, qu'elle sache construire une gamme de plus en plus étendue de besoins familiaux ?

M. *Voillat* confirme que chaque société aurait le plus grand intérêt à faire appel à M. Schmitt pour discuter des chiffres dont il a été fait mention. Il est exact, par ailleurs, que la Fédération régionale II a atteint déjà un degré de pénétration relativement élevé et qu'il lui sera difficile de se développer encore beaucoup en étendue. D'où la proposition de M. Schmitt que nous travallions désormais surtout en profondeur. Quels sont les services que nos sociétés peuvent encore rendre à la population ? Tellement est la question qu'il s'agit d'étudier autant dans chaque société qu'au sein du comité de la fédération. Aucuns des rapports présentés ne donne lieu à discussion. Ils sont tous adoptés à l'unanimité, de même que les comptes et décharge est donnée aux organes responsables.

À son tour, le *budget pour 1955/56* est admis, de même que le taux de cotisation pour cette même période, qui s'abaissera une fois de plus pour être fixé à *100 fr.* par société, plus *15 et.* pour mille du débit. Toutefois, M. *Varion* (Nenčbâtel) qui constate, après avoir entendu le rapport de M. Schmitt, que le chemin est encore long pour implanter les principes coopératifs dans tous les domaines, se demande si ce ne serait pas l'une des tâches de la fédération de seconder et conseiller ses sociétés, en mettant par exemple des experts à leur disposition, pour les aider à éclaircir leur secteur d'activité et, par conséquent, poser la question de savoir si le moment est bien choisi de réduire les moyens financiers de la fédération. Il tient en tout cas à attirer l'attention des délégués sur ce fait que si, ces dernières années, la cotisation a été continuellement réduite, il s'agira aussi de savoir l'augmenter lorsque la nécessité s'en fera sentir.

M. *Foillat* répond que la question a été étudiée très sérieusement au comité et que, si ce dernier avait des propositions nouvelles à faire aux sociétés à la suite du rapport de M. Schmitt, il est probable que — s'il y a lieu — la réunion de moyens financiers correspondants serait aussi projetée.

Les membres du comité ainsi que leurs suppléants sont tous réélus pour la période 1955/1957. Quant aux *échéandeurs*, M. *E. von Niederhäusern* (Courrendlin) remplace M. R. Chénin (Tavannes), non rééligible, tandis que M. L. Blan (Travers) restera encore en fonction deux ans. M. *Foillat* remercie M. Chénin pour le dévouement dont il a fait preuve pendant de longues années, tant à l'Office de contrôle de la fédération que comme vérificateur des comptes.

Mme *E. Steudler*, présidente de l'U.C.R., présente ensuite un brief rapport au nom de cette organisation et montre que, si le nombre de groupes de coopératives s'accroît (deux nouveaux groupes ont été constitués dans la Fédération régionale II, soit à Concelles et à La Neuville), il serait désirable qu'on en augmente les effectifs et que chaque société en envisage la création; 1500 coopératives en Suisse romande, c'est peu ! Si l'on veut envisager l'institation de nouveaux services dans nos sociétés, il faut pouvoir compter sur la collaboration des

femmes. Par ailleurs, le 20e anniversaire de l'U.C.R. fut une belle manifestation qui a permis un nouveau départ. L'appui qu'elle a donné pour favoriser les vacances d'enfants a remporté un vif succès en 1955 et l'an prochain, un nouvel effort sera requis. Disant aussi quelques mots des prochains cours de Chevres pour échopératrices, Mme Steudler relève que l'une des raisons d'être de leurs groupes est aussi d'intéresser les enfants à l'activité coopérative.

M. *Foillat* recommande aux administrations de sociétés de repérer quelques personnes aptes à former le noyau de futurs groupes de coopératives et de les aider, au cours de l'hexagone.

M. *Ch.-H. Burrier*, membre de la Direction de l'U.S.C., apporte le salut de cette dernière à l'assemblée et remercie au nom de l'U.S.C. le président de la Fédération régionale II pour la belle activité qu'il a déployée en temps que directeur de la Coopérative d'Ajoie, poste dont il vient de se retirer. L'orateur lui adresse ses vœux d'heureuse retraite, vœux auxquels toute l'asssemblée se joint par de vifs applaudissements.

L'actualité est caractérisée par ce qu'on a appelé «l'esprit de Genève», une certaine détenté dans les relations internationales qu'il reste d'ailleurs à traduire dans les faits mais qui, pour ce qui concerne les meilleurs coopératifs internationaux, est déjà chose faisable; preuve en est, par exemple, l'intérêt extraordinaire qu'a porté la délégation de l'U.R.S.S. aux récentes séances du Comité central et de l'Exécutif de l'A.C.I., tenues à Bâle, pour les méthodes d'organisation technique, de propagande et d'éducation en usage dans le mouvement coopératif suisse. Par ailleurs, l'actualité économique est dominée par deux grands faits nouveaux: le développement extraordinaire de l'automatisation. Il ne faut, qui est en voie de provoquer une révolution industrielle plus profonde encore que celle du 19e siècle et qui pose notamment le problème de l'adaptation du temps de travail aux nouvelles techniques de production; l'application industrielle de l'énergie atomique, d'autre part, qui remplace déjà partiellement, aux Etats-Unis notamment, l'énergie charbonnière.

En Suisse, malgré un léger fléchissement, de peu de gravité semble-t-il, dans le secteur horloger, l'ère de la prospérité continue et il y a bientôt de personnel. Le débit du commerce de détail a augmenté de 4,4% ces dernières coopératives de 4,2%. À ce sujet, l'orateur regrette que le rapport de M. Schmitt n'ait pas fait l'objet d'une analyse par l'assemblée. La situation actuelle requiert, en effet et de façon urgente, un examen approfondi; il y a des signes qui montrent que le mouvement coopératif ne cherche pas à faire plus et mieux que ce qu'il a fait jusqu'ici. Auparavant, nous étions les détenteurs de méthodes nouvelles, presque de secrets. Aujourd'hui, ces méthodes sont reprises par nos adversaires. Auparavant, nous étions en bloc contre une poussière d'entreprises. Aujourd'hui, nous sommes en bloc contre un autre bloc et nous sommes placés dans un conflit des techniques contre les techniques dont il n'y a pas de raison de pouvoir jamais sortir. Si nous n'arrivons pas à élargir notre activité du plan commercial au plan culturel, nous ne parviendrons point à dépasser notre état actuel. Nous en sommes réellement au début d'une seconde étape de la lutte à entreprendre contre les formes privées et capitalistes de l'économie. Il y a urgence à introduire de nouveaux types de services; ceux cités par

M. Schmitt, et bien d'autres encore, doivent retenir notre attention.

L'auteur, de retour d'un voyage d'étude en Allemagne, a été frappé par la discipline dans laquelle les coopératives allemandes organisent leur propagande tout en restant des institutions profondément démocratiques, faisant agir leurs membres partout où cela est possible.

M. Barbier éprouve un sentiment curieux en abordant le problème de la *vente à tempérament*, dont le principe paraît être en opposition avec celui du paiement complet toujours défendu jusqu'ici par le mouvement coopératif depuis Roedale; mais 1935 n'est plus 1844, ni même 1914 ou 1939. D'ailleurs, l'orateur a toujours soutenu que certaines pratiques de paiement à la semaine ou à la quinzaine ne sont pas des achats à crédit à proprement parler, mais un système plus expéditif que le paiement lors de chaque opération. Nous devons, du reste, continuer à défendre le principe du paiement complet des biens de consommation courante.

Par contre, l'achat d'objets ménagers, de bicyclettes, de scooters, d'automobiles, d'appareils de radio ou de télévision coûte de plus en plus dans l'économie moderne. Le mouvement coopératif se doit notamment de faciliter l'équipement ménager, qui contribue à ce que la maîtrise de maison ne soit plus l'esclavage de toutes sortes de travaux sordides. Combien de jeunes ménages auraient besoin de s'équiper? Et pourtant, s'il y a des éufs, en ont-ils toujours le moyen? Devront-ils attendre l'époque où les enfants sont élevés pour trouver la possibilité de s'équiper alors qu'à ce moment-là ils n'en éprouveront plus un besoin aussi urgent?

A due vrai, le problème de l'équipement ménager est

analogique à celui de l'équipement agricole, que les paysans ont résolu par leurs coopératives agricoles,

autrement leurs caisses Raiffeisen; et le Dr Fauchet ne présentait-il pas la création de coopératives urbaines de crédit comme pendant des caisses Raiffeisen?

Concernant la vente à tempérament elle-même, l'orateur renvoie ses auditeurs aux études élaborées à ce sujet, entre autres à la brochure écrite de main de maître par M. Marcel Bosou, secrétaire de la F.R.I.

de l'I.T.S.C., intitulée «Le financement de la consommation, notamment par la vente à tempérament, et les coopératives», ainsi qu'aux récents articles parus dans *Le Coopératif Suisse*.

M. Barbier se bornera donc, pour des chiffres et des renseignements qu'il serait trop long de relever ici en détail, à décrire l'importance qu'a acquis, dans certains pays (Etats-Unis, Allemagne, Angleterre, Australie), le système de la vente à tempérament, son coût et son fonctionnement. En Suisse, il semble qu'environ 6% des ventes se fassent à tempérament et que le système coûte, en moyenne, 10% de plus que la vente au comptant. Divers mouvements coopératifs (américain, suédois, anglais, allemand, autrichien, etc.) ont déjà introduit la vente à tempérament. En Suède, des précautions sont prises pour éviter l'endettement de l'emprunteur, jouer le rôle de régulateur des prix et offrir des avantages aux coopératifs également dans ce domaine (l'intérêt, sur six mois, est en moyenne de 11,2%). En Allemagne, les articles vendus à tempérament le sont avec ristourie, prévenant un intérêt également très faible par rapport à celui qui exigeant les maisons privées; le système allemand prévoit un catalogue spécial pour les ventes à tempérament; le candidat remplit une fiche dans la-

quelle il doit donner certains renseignements (par exemple, indication du montant de ses ressources); l'organisation centrale accorde le crédit et livre l'objet requis, la coopérative locale bénéficiant d'une remise de 20%.

Tous ces faits ont conduit la Direction de l'I.T.S.C. à envisager l'introduction éventuelle d'un système de vente à tempérament dans le mouvement coopératif suisse qui tiendrait compte des éléments suivants:

1o La vente à tempérament, notamment en vue de l'équipement ménager, est profondément différente de la vente à crédit de biens immédiatement consommatibles.

2o Elle est un fait qu'on ne peut tuer.

3o Tous les systèmes d'épargne ne répondent pas aux besoins d'équipement.

4o Renoncer à l'introduction de la vente à tempérament équivaut pour les coopératives à l'abandonner totalement aux entreprises privées.

5o Le problème est à envisager comme un nouveau service à rendre au consommateur, au prix de revenir, 6o La vente à tempérament doit être limitée aux dépenses d'équipement ménager, à l'exception des articles de consommation courante et des articles de luxe (sur ce dernier point, cependant, il est permis de discuter, par exemple en matière d'appareils de radio ou de télévision).

7o Le meilleur système semble être celui du contrat de location-vente.

8o Le coût du crédit doit être indiqué clairement.

9o Le crédit est à proportionner au revenu de l'acheteur.

10 Le contrat doit être signé par les deux conjoints après un délai de réflexion de six jours.

11o Les coopératives locales pourraient former avec l'I.T.S.C. et la B.C.C. une société coopérative spéciale dans laquelle les droits et responsabilités de chaque partie seraient précisés.

La Guilde des coopératives de Suisse ainsi que la Société des gérants de coopératives sont d'ores et déjà d'accord de soussigner à ce plan.

Quant à la question des *articles à primes*, l'orateur rappelle que le mouvement coopératif eu désapprouvé catégoriquement le principe, considérant comme malaisin de faire payer à l'acheteuse autre chose que ce qu'il désire acquérir. Si l'I.T.S.C. a introduit, en 1950, le système des Points Coop, c'est à contre-cour et en reconnaissant que nous vivons sur un plan de véritable concurrence dans le domaine des primes. Dans toute branche où l'ensemble des intérêses seront d'accord de supprimer totalement et définitivement le système des primes, l'I.T.S.C. le sera aussi, mais à la condition que l'assainissement soit complet.

M. Vööndl remercie M. Barbier de son magistral exposé, il relève, à son tour, que dans le domaine de la vente à tempérament, il s'agit pour les coopératives de tenir un nouveau rôle social. La prudence sera de rigueur, car n'oublions pas que la vente à tempérament est, par exemple, à l'origine de bien des divorces. Néanmoins, la Société des gérants a demandé à toute fédération de soutenir le principe de l'étude envisagée.

M. Aubry (Délégué) a considéré le rapport de M. Schmitt comme un véritable examen de conscience. Il reste certes beaucoup à faire. L'orateur se déclare chaud partisan de l'introduction du système proposé de vente à tempérament qui n'est possible que s'il est étudié et

réalisé sur le plan national, les petites et moyennes sociétés n'ayant aucun moyen d'introduire un système de crédit pour elles-mêmes. Ce système n'est possible, de plus, que si l'on étudie de pair et à fond le problème de l'achat en gros des articles à vendre à tempérament, d'un système d'entretien et de réparations, de même qu'une organisation de démonstration. M. Aubry souhaite donc qu'on active l'étude en question en y ajoutant les problèmes connexes mentionnés. Par ailleurs, le Service Bénéficiaire de l'U.S.C. doit prendre note que les ventes payées régulièrement à la huitaine, à la quinzaine, ou même au mois, ne sont pas à considérer comme ventes à crédit proprement dites.

Quant aux Points Co-op, ils ont contribué, de façon très nette, à mieux faire connaître les produits qui les portent: il sera donc désirable de ne supprimer ces points qu'au moment où les produits en question seront complètement introduits. Les Points Co-op peuvent d'ailleurs être utilisés à des fins éducatives, aussi bien que certaines primes offertes par des maisons concurrentes qui tiennent prétexte de ce caractère éducatif pour ne point les retirer du marché.

M. *Aubry* (St-Léon) déclare ne pouvoir prendre la responsabilité de se prononcer sur un problème aussi complexe et important que celui de la vente à tempérament sans avoir consulté les membres de sa coopérative. M. *Mariin* (La Chaux-de-Fonds) recommande qu'une étude soit entreprise en vue d'offrir de nouveaux avantages aux coopérateurs. Il se déclare, lui aussi, d'accord avec M. Schmitt quant à la nécessité d'aborder de nouveaux secteurs. Il reste bien entendu que les bases du système de vente à tempérament sont à étudier en conformité avec nos conditions suisses.

M. *Cheinin* (Faverges) recommande une extrême prudence, constatant que ce qui nous vient d'Amérique n'est pas toujours le meilleur. Il y règne, en effet, un gaspillage qui n'est pas fait pour nous.

M. *Verdon* (Neuchâtel) pense que, s'il y a révolution, ce n'est pas dans nos principes, mais dans l'application de l'un deux; les Pionniers de Rochdale ont appliqué le principe de la vente au comptant aux articles de première nécessité et ceci est toujours valable. Il s'agit, aujourd'hui, de faire face à des biens d'usage complètement différent. Les acheter à tempérament, c'est faire preuve d'un certain optimisme; c'est faire confiance en la vie. Par ailleurs, les maisons qui se sont spécialisées dans ce domaine ne content pas des risques extraordinaire. Que nous le voulions ou non, la vente à tempérament existe et c'est le rôle des coopérateurs de mettre de l'ordre dans ce domaine.

M. *Chapuis* (St-Léon) pense que notre mentalité suisse a quelque peine à s'adapter à l'évolution que nous subissons. Par contre, les jeunes générations rajoussent déjà différemment: on achète à crédit sur une large échelle. Cela leur vaut à la fois des difficultés et des facilités. Il est probable que les ventes à tempérament iront en s'accroissant. Nous nous devons de faire face à ce phénomène, en excluant tout caractère commercial de nos opérations, c'est-à-dire en réduisant le taux d'intérêt et en fourniissant des articles de qualité.

M. *Bonbier* relève que l'idée de la vente à tempérament ne sort pas de notre cervveau; c'est un état de fait indépendant de notre volonté et de nos désirs. On peut certes diverger d'opinion quant à la vente à tempérament: si c'est le cas, il nous faut bien savoir les uns et les autres pour quels motifs. Consulter les sociétaires? pour-

qui pas? Il y a quantité de questions sur lesquelles il serait intéressant de les consulter! Si le mouvement coopératif peut contribuer à introduire le l'ordre et de l'honnêteté dans les ventes à tempérament, il ne fera qu'une bonne action. Il ne s'engagera certes pas sur une voie dangereuse; dangereux serait au contraire le fait de se voiler les yeux devant des besoins existants. Qui il faille de la prudence, nul ne le nie. Les onze points mentionnés précédemment montrent suffisamment de quel souci on s'est uniquement préoccupé: penser au société et le servir au mieux.

M. *Voirol* met un terme à la discussion en relevant qu'en tant que fédération nous pourrons émettre le vœu de voir l'U.S.C. étudier la question avec la B.C.C. et la Société des géants. Pour faire ensuite des propositions précises aux sociétés.

Le président rappelle qu'un système de publicité commune a été organisé dans notre fédération à la suite d'une assemblée spéciale convoquée à St-Léon, le 12 septembre dernier. M.M. *Aubry* et *Schmitt* insistent à ce sujet sur l'extrême rapidité dont les sociétés doivent faire preuve pour donner les renseignements qui leur sont demandés.

M. *Faillat* rappelle également l'organisation de nouveaux «Entretiens de Chexbres» le dernier week-end d'octobre.

Dans les diverses M. *Aubry* s'étonne que l'*Opération* ait paru en une couverture verte que M. *Bonbier* s'empresse de qualifier d'exceptionnelle; elle est due à une raison purement technique.

L'Assemblée du printemps 1956 aura bien un samedi après midi à Domblésson. \*

La séance, levée à 18 h. 30, est suivie d'un repas fort bien servi au Restaurant du «Cheval Blanc», au cours duquel l'Union chorale de Courrendlin présente quelques productions très appréciées. M. *M. Chaputte*, membre du Conseil communal de Courrendlin, y prend également la parole, faisant part de son admiration pour la toute intelligente donation ce jour au mouvement coopératif et souhaitant que ce dernier se rapproche toujours davantage des populations au service desquelles il R. S.

## Petites annonces

### Offre d'emploi

Par suite de l'émigration honoraire du titulaire le poste de gérant de la Société coopérative du Brassus est à recouvrir. Comma-  
nissaires exigés: comptabilité, écritures, aptitudes à diriger  
le personnel. Faire offre avec prétentions de salaire, curri-  
culum vitae à Charles Meylan, président, Rorier, Brassus.

### SOMMAIRE:

	Page
Vues nouvelles sur le marxisme	605
Les coopératives pour l'amélioration de la vie rurale	605
aux Indes	607
1955 = 1783	607
L'impasse de la formation de la propriété	608
Bibliographie	609
Gretsch possède une nouvelle maison pour le four, la	610
bauderie et l'abattoir...	612
... et Martisberg reçoit une eau meilleure et plus	613
abondante	613
Le calcul des intérêts	614
Assemblée d'autonomie de la Fédération régionale F.	615
Petites annonces	620